

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, jeudi 8 février le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier CROISSANT, maire

Etaient présents : Mesdames, Marie-Christine BOURY 2^{ème} adjoint, Valérie JOLY 3^{ème} adjoint, messieurs Guillaume BONATRE, Bertrand CONFAIS, madame Aurélie DÉTRÉE, messieurs Dimitri CHARBUY, Denis MORBELLO, madame Corinne FOREST, monsieur Michel BOURGEOIS.

Etaient absents excusés : Madame Claudie LABAUME 1^{er} adjoint qui a donné pouvoir à monsieur Denis MORBELLO, monsieur Thomas LEPINAY pas arrivé.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie DÉTRÉE

01-AVIS IMPLANTATION D'UN PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL COMPATIBLE AVEC UNE ACTIVITE D'ELEVAGE OVIN D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 24,3 HA ET D'UNE PUISSANCE DE 18 190 KWC LIEU-DIT TERRES DE LA BALOTTIERE A BRIARE (45250) :

Vu l'article L122-1 V du code de l'environnement et de l'article R423-9 du code de l'urbanisme relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales au regard des incidences environnementales. Considérant qu'une demande de permis de construire n° PC 045 053 23 B0014 en date du 14 décembre 2023 a été déposée en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol compatible avec une activité d'élevage ovin d'une superficie totale de 24,3 ha et d'une puissance de 18 190 kwc lieu-dit Terres de la Balottière Briare.

Considérant que la commune ne voit pas d'incompatibilité entre ce projet et la préservation de l'environnement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet l'avis suivant à ce projet :

- 5 voix pour,
- 2 voix contre (Mesdames Valérie JOLY-Aurélie DÉTRÉE),
- 4 abstentions (Madame Claudie LABAUME- messieurs Michel BOURGEOIS-Dimitri CHARBUY-Denis MORBELLO).

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 045-214502387-20240208-1_08_02_2024-DE



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,